

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta** : 2623

**Auteur(s)** : Alençon (bailli)

**Bénéficiaire(s)** : Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Martin, dépendance Saint-Martin de Marmoutier (prieur)

**Genre d'acte** : charte

**Authenticité** : non suspect

**Datation** : 1298, mai

**Action juridique** : autre

**Langue du texte** : ancien français

## Analyse

Délivrance au prieur de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, par le bailli d'Alençon, d'un jardin sis près du château de Bellême.

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Barret Philibert (Abbé), *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, Mortagne-au-Perche, Meaux (Documents sur la province du Perche ; 3e série, 2), 1894, n° 116, p. 123-124.

Texte établi d'après a

Cum nous, baillif d'Alençon, à la relacion de Johan de Bonneval, chastelen de Bellesme, eussions pris et mis en la main notre seigneur le comte d'Alençon un jardin qui siet au chastel de Bellesme, qui joint à la sale, parceque nous disions qu'il estoit mon seynour ; et le priour de Saint Martin du Viez-Bellesme deist le contrayre, et que à lui apartenoit pour cause de la prioré de Saint Leonart, et que autrefois, au tens que la terre estoit le Roy, ledit jardin li avoit été empeschiez par sire Vincent Tancre, baillif de Verneulg, et puis seuelon la vérité, par le dit ballif, par enqueste feste sur ce dou commandement de la cort, le dit ballif li avoit délivré le dit jardin, si comme le priour disoit :

Et sus ce que nous fut commendé de nous mestres que nous nous enformissions de la délivrance dou dit jardin, don le priour se vantoit, et pour miex savoir la vérité, nous envoyames à sire Vincent Tancre, ballif de Constantin à cel tens, que il nous envoyast tesmognage de ce que par lui en avoit esté fet ; lequex nous envoya les lettres pendanz sus ce fet, dont la forme est tele :

« A home honorable et sage à sire Gautier d'Aubigni, ballif d'Alençon, Vincent Tancre, ballif de Constantin, salut et bonne amour, et lui apresse de fere sa volonté. Comme le priour de Bellême nous ayt doné entendre que vous li avez empeschiez un jardin qui est ou chastel de Bellême, pour lenticement dou chasteleyn, et sus ce que vous nous aiez envoyé vous lettres, nous vous feyson à savoir que nous ledit jardin li empeschasmes ou tens que nous estions ballif de Verneulg, par le pourchacement dou dit chatelen.

« Et sus ce nous faimes une enqueste et trovames que c'estoit son droyt, et fut raportée l'enqueste à Paris, et, dou commandement de noz mestres, nous li rendimes le dit jardin, comme son droit, et sus ce vous feroiz vostre volenté. Notre sire vous gart. »

Et nous, ballif d'Alençon desus dit, à la relacion dou dit sire Vincent et par ses lettres, et par le raport de plusieurs personnes dignes de foy, qui ce nous ont tesmoyné, délivrâmes au dit priour le dit jardin comme son droit, et par commandement de nous mestres.

En tesmoing de ce, nous avons fet mestre en ces lettres le sael de la chatelenie de Bellême, l'an de grâce mil deus  
cenz quatre vinz et XVIII, ou moys de may.